

L'État français s'est engagé, par la signature de la convention d'Aarhus, à améliorer l'accès aux informations environnementales publiques. Cet engagement se traduit, aujourd'hui, dans le cadre du Grenelle Environnement, par la création d'un portail Internet qui oriente vers les informations, documents et données portant sur l'environnement, disponibles gratuitement sur les sites et portails publics existants. Ce portail, toutsurlenvironnement.fr, a ouvert en juillet 2009.

Devenez contributeur actif du portail de l'information publique environnementale !

► Faciliter l'accès à l'information environnementale

Une entrée unique pour l'information publique environnementale

Jusqu'à maintenant, l'information environnementale devait être recherchée de façon dispersée, site par site, portail par portail. Le portail de l'information publique environnementale offre l'accès à un maximum d'informations par une porte d'entrée unique.

À chacun son portail

Le portail s'adresse à tous les publics : citoyens, acteurs du débat public, entreprises, monde de l'enseignement et de la recherche, médias...

Les informations sont classées selon deux types de publics :

- **les citoyens** (grand public, étudiants...);
- **les experts** (entreprises, services publics, collectivités territoriales, scientifiques, associations...).

Accompagner l'utilisateur

Le portail offre des solutions de navigation adaptées à chacun, selon ses habitudes de recherche et ses besoins :

- les internautes les plus avertis peuvent effectuer une recherche par mots-clés grâce à un **moteur de recherche** intégré ;
- pour les utilisateurs non spécialistes, des **menus thématiques** facilitent l'exploration des informations. Pour chaque thème, sont proposées à l'internaute : une description succincte des ressources auxquelles il renvoie ainsi que les questions les plus récurrentes sur le sujet ;
- la recherche par **territoire** permet de circonscrire les informations portant sur une région, un département ou une commune. Si vous le souhaitez, vous pouvez accéder à www.toutsurlenvironnement.fr grâce à une adresse spécifique (url) par territoire.

Pilotage du projet

Un pilotage mixte État et société civile

Le portail de l'information publique environnementale est porté par des organismes publics et des représentants de la société civile. Son comité de pilotage est composé de représentants des cinq collèges du Grenelle : État, ONG, collectivités territoriales, salariés, employeurs.

Une réalisation confiée aux organismes publics

La maîtrise d'ouvrage du portail a été confiée au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie - Commissariat général au développement durable. L'ADEME, le BRGM, l'Anses, l'Ineris et le LNE ont été chargés de sa réalisation.

► Vous êtes la clé de voûte du portail

Le portail propose des informations **mises à disposition gratuitement sur Internet par les autorités publiques**, telles que définies par la convention d'Aarhus, à savoir :

- l'État et ses établissements publics ;
- les collectivités territoriales, leurs groupements, et leurs établissements publics ;
- les organismes chargés d'une mission de service public en rapport avec l'environnement¹.

Les informations disponibles à partir du portail sont celles définies par la convention d'Aarhus et concernent² :

- l'état de l'environnement ;
- les décisions, les activités susceptibles d'influer sur l'état de l'environnement ;
- l'état de la santé humaine et les conditions de vie des personnes, dans la mesure où ils sont altérés par l'environnement ;
- les analyses des coûts et avantages utilisées pour la prise de décision et le développement d'activités ;
- les rapports publics sur l'application des lois relatives à l'environnement.

¹ Voir l'article L124-3 du code de l'environnement

² Voir l'article L124-2 du code de l'environnement



► Votre participation

Elle consiste à référencer et décrire les ressources que vous souhaitez mettre à disposition à travers le portail. Plusieurs options vous sont proposées, en fonction de l'organisation de votre système d'information :

- ▶ vous pouvez saisir directement vos références ou métadonnées dans un formulaire en ligne ;
- ▶ vous pouvez charger vos métadonnées au format ISO 19115 ou Dublin Core ;
- ▶ vous pouvez faire « moissonner » automatiquement vos références déjà disponibles en ligne.

Nous vous accompagnons

Un guide rappelant les modalités de description de vos ressources sur le portail et un **tutoriel** vidéo (www.toutsurlenvironnement.fr > adhérez > accédez à l'espace adhérent) vous aident dans votre démarche de référencement. En cas de difficulté, l'équipe du portail est à votre disposition.

► La répartition des rôles

Vous maîtrisez les informations que vous diffusez

Vous produisez et gérez directement le référencement et la description de vos ressources : vous pouvez à tout moment les contrôler et les corriger.

Vous gardez l'entière maîtrise de la publication de vos informations sur le portail : vous choisissez les ressources que vous mettez à disposition sur le portail et vous décidez vous-même d'ajouter ou de retirer de nouvelles ressources.

Pour vous assurer une garantie optimale, les modalités de collaboration entre le portail et les gestionnaires de site web font l'objet d'une charte qui énonce les droits et devoirs de chaque partie, et notamment :

- ▶ la neutralité du portail vis-à-vis des informations disponibles ;
- ▶ l'entière responsabilité et liberté des producteurs vis-à-vis des ressources qu'ils souhaitent référencer ;
- ▶ la parfaite transparence des actions menées autour du portail.

Nous orientons l'internaute vers vos informations

Le portail ne contient pas de donnée ou document : il propose des liens vers des ressources hébergées sur vos sites Internet. Il ne se substitue pas aux sites ou portails existants : il facilite seulement la recherche parmi les informations déjà disponibles, grâce à un référencement centralisé et organisé de vos ressources.

Signez la charte du portail

Pour devenir adhérent du portail, vous devez signer une charte qui définit les droits et devoirs des acteurs du portail de l'information publique environnementale.

Votre organisme est producteur d'informations environnementales : la réussite de toutsurlenvironnement.fr dépend de votre collaboration.

► De bonnes raisons de vous impliquer ...

En tant qu'adhérent, vous allez pouvoir, grâce au portail :

- ▶ améliorer le référencement de vos données et documents par l'utilisation de normes et de standards de description de données ;
- ▶ valoriser vos données et documents grâce au trafic généré par le portail ;
- ▶ vous acquitter de vos obligations légales liées :
 - à la convention d'Aarhus ;
 - au répertoire des informations publiques environnementales et réutilisables.

Contact

Commissariat général au développement durable

toutsurlenvironnement@developpement-durable.gouv.fr

Éric Bonmati, responsable du portail

Christelle Larrieu, administratrice du portail

Mikaël Folio, gestionnaire du portail

**Remplissez votre demande d'adhésion sur :
www.toutsurlenvironnement.fr/adherent/demande_adhesion**